

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 24 juillet 2023

Date de la convocation :

17/07/2023

Date affichage : 17/07/2023

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération N° :

DE_2023_39

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre juillet, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LAVERGNE, régulièrement convoqué, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Didier BES (Maire)

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Manon BENNE, Chantal MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Jean-Louis RIGOUSTE

Représentés:

Excusés: Dominique FROMENTEZE, Céline SER

Absents:

Secrétaire de séance: Manon BENNE

Objet : SCE ASST LAVERGNE-RENFORCEMENT RESEAU PUBLIC DANS LE BOURG

Dans le cadre du service de l'assainissement public de Lavergne, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de faire des travaux de renforcement du réseau au niveau du bourg dans la rue "passage de pont".

Ce renforcement est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'assainissement public dans ce secteur.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise CASSAN Thierry - Pech de Gasparou – 46500 MAYRINHAC-LENTOUR pour un montant de 2 600 € H.T. – TVA 20%, soit 3 120 € T.T.C

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le devis de l'entreprise CASSAN Thierry - Pech de Gasparou – 46500 MAYRINHAC-LENTOUR pour un montant de **2 600 € H.T.** TVA 20% : 520 € = 3 120 € TTC
- **AUTORISE** le Maire à signer ce devis et tous documents se rapportant à cette affaire.
- **DIT** que ces travaux seront comptabilisés sur le budget de l'assainissement en investissement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication à la date figurant sur l'accusé de réception AR sous-préfecture de GOURDON.

Le Maire,
Didier BES

